N° 377 - Deuxième année — 10 centimes le numéro — Samedi 15 Juillet 1916

La Région DE CHARLEROI

Journal Quotidien

Rédaction, Administration, Publicité
Bureau :
2, Rue du Laboratoire, CHARLEROI
Abonnements : Pour la Ville / Par la Poste

ANNONCES :
Offres et demandes d'emplois, 2 lignes 0.50
Corps du journal la ligne 3 fr. - Faits-divers la ligne
Annonces judiciaires la ligne 1 fr.
Avis de Sociétés, la ligne 0.50 - Nécrologie la ligne

LA GUERRE

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

ALLEMAGNE

Ouest

Vienne, 14 juillet, 6 heures du soir. — Des deux côtés de la Somme, le violent combat a recommencé.

Ce matin, les Anglais attaquèrent dans le bois de Mametz-Longueval et renouvelèrent leurs efforts au bois de Trônes, où déjà hier soir ils avaient été sensiblement atteints par une rapide attaque de nos réserves.

Après que les premières tentatives eurent été repoussées avec pertes sanglantes, de nouvelles attaques se sont développées.

Après les nombreux insuccès des derniers jours, les Français ont essuyé un nouvel échec avec leurs vaines attaques d'hier dans la région de Barleux et à l'Ouest d'Estrées.

Ni eux-mêmes, ni leurs amis nègres n'ont pu gagner un pouce de terrain.

A l'Est de la Meuse, les Français échouèrent dans leurs tentatives pour regagner le terrain perdu ; ils furent nettement refoulés par notre feu dans la région du fort de Souville et près du fort de Laufée.

De nombreuses patrouilles ou de forts détachements de reconnaissance de l'ennemi furent repoussés sur le reste du front.

Près d'Oulches, Beaulne et à l'Ouest de Markirch, des patrouilles allemandes ramenèrent des prisonniers.

Est

Groupe d'armées du général von Linsingen. — Dans la ligne de Stochod, près de Zarepeche (au Nord de la ligne de Kowel-Sarny) une contre-attaque refoula les Russes qui avançaient au-delà du secteur.

160 hommes furent faits prisonniers et 2 mitrailleuses capturées.

Nos escadrilles d'avions ont renouvelé avec succès leurs attaques au Sud du Stochod.

Au front de l'armée du général von Bothmer l'ennemi pénétra, hier, encore une fois, dans la première ligne de défense et en fut de nouveau refoulé par une contre-attaque ; il subit des pertes élevées.

Balkans

Pas d'événements importants.

AUTRICHE

Front Russe

Vienne, 13 juillet. — En Bukovine et au Sud du Dniester, pas d'événements importants, situation inchangée.

A l'Ouest et au Nord-Ouest de Buczacz, l'ennemi lança de nouveau de grandes forces à l'attaque contre les troupes alliées sous les ordres du général comte Bothmer.

Pendant qu'une partie de ses colonnes d'assaut s'effondrait, déjà, devant nos obstacles, une autre partie parvint à pénétrer dans un étroit secteur de nos positions, mais une contre-attaque, exécutée immédiatement par des réserves allemandes et austro-hongroises, en refoulèrent les Russes, de sorte que toutes les attaques de l'adversaire échouèrent complètement.

Nombreux prisonniers russes.

Au Stochod, des deux côtés de la ligne allant de Sarny à Kowel, nos troupes repoussèrent une attaque.

Ailleurs, rien d'important.

Le communiqué russe du 12 juillet prétend que les forces du général Broussiloff ont, depuis le commencement de l'offensive russe, fait 266,000 prisonniers.

Quoique le manque de véracité des communiqués russes soit suffisamment connu depuis longtemps, nous répétons cependant encore que le chiffre donné par les Russes atteint presque l'effectif total de nos troupes au front Nord Est, qui combattirent pendant les cinq dernières semaines.

Front italien

Au front entre la Brenta et l'Adige, l'activité fut plus vive hier.

Sur le Pasubio, une attaque nocturne des Italiens fut repoussée.

Dans la vallée de Posina, forte canonnade ennemie continuelle et sorties répétées de nombreuses patrouilles.

Un officier et 103 hommes furent faits prisonniers.

Après une préparation extrêmement violente d'artillerie, de grandes forces ennemies attaquèrent encore une fois hier nos positions dans le secteur Moni Rasta-Mont Interroto.

Ainsi que les jours précédents, toutes les attaques échouèrent avec les plus fortes pertes pour les Italiens.

Plus au Nord, l'adversaire essaya de pénétrer dans nos positions, mais toutes ses tentatives furent infructueuses.

Balkans

Inchangé.

TURQUIE

Constantinople, 11 juillet. — Au front de l'Irak, pas de changement.

Au front du Caucase, à l'aile droite, rien d'important.

Au centre, l'ennemi renouvela hier ses attaques contre nos positions, au Sud du Tschorouk, mais malgré des pertes énormes, il ne put obtenir de résultat appréciable.

Au Sud du Tschorouk, combats locaux d'artillerie.

Des autres fronts, aucune nouvelle information.

BULGARIE

Sofia, 11 juillet. — Il n'y a aucun changement à signaler dans la situation au front macedonien.

La faible activité réciproque d'artillerie et les vives escarmouches entre patrouilles et détachements de reconnaissance continuent.

Le 9 juillet, un détachement français essaya d'attaquer un poste d'observation au Sud du lac de Doiran. Le poste reçut l'ennemi à courte distance par un violent feu d'infanterie et par des grenades à main et le força de fuir en désordre abandonnant 4 tués, beaucoup de fusils, objets d'équipement et d'armement.

L'ennemi s'acharne à vouloir détruire les fruits du travail de la paisible population de la partie inférieure de la Mesta ; tous les jours il jette des bombes incendiaires pour mettre le feu aux champs déjà fauchés.

Par suite des mesures efficaces prises par nous, il n'obtint cependant aucun résultat.

L'activité déployée par nos aviateurs de reconnaissance augmente journellement.

Ils font preuve de louable initiative.

FRANCE

Paris, 13 juillet, 3 h. après-midi. — Sur le front de la Somme, canonnade intermittente.

En Champagne, aux abords de Trosnes, nous avons pénétré dans un saillant de la ligne ennemie et avons ramené des prisonniers.

En Argonne, deux coups de main dirigés par l'ednemi sur la partie Nord et Est du saillant de Bolante, ont échoué sous nos feux.

A la Fille Morte, nous avons fait exploser une mine et occupé le bord Sud de l'entonnoir.

Sur la rive droite de la Meuse, aucune action d'infanterie au cours de la nuit. Bombardement intense des secteurs de Souville, du Chênois et de La Laufée. Dans les Vosges, une tentative ennemie sur une de nos tranchées au Sud de Carspach a été repoussée après une lutte à la grenade.

Paris, 13 juillet, 11 h. p. m. :

En dehors du bombardement assez vif du secteur de Souville (rive droite de la Meuse), aucun événement important à signaler sur le front.

ANGLETERRE

Londres, 12 juillet. — Violents engagements locaux sur différentes parties du front.

Dans le bois de Mametz, nous avons regagné tout le terrain perdu la nuit dernière et occupons le bois entier.

Nous fîmes également des progrès dans le bois de Trones.

Le grand nombre d'Allemands tués sur le terrain du combat montre combien cher leur coûta leur attaque.

La nuit dernière, deux fortes attaques allemandes contre Contalmaison s'effondrèrent sous notre feu.

Londres, 12 juillet. — Depuis le commencement de la bataille, l'ennemi a reçu des renforts importants,

Pendant la journée d'hier et la nuit dernière des attaques furent entreprises contre différents points de nos nouvelles positions.

A part dans le bois de Mametz et le bois de Trones, où les Allemands regagnèrent un peu de terrain, toutes les attaques furent repoussées avec pertes pour l'ennemi.

Entre le champ de bataille principal et la mer, nous avons bombardé les positions ennemies et entrepris des raids sur les lignes de front.

Au cours de ces actions, plusieurs abris fortement occupés furent attaqués avec succès à coups de bombes ; beaucoup d'Allemands furent tués et blessés ; nous fîmes quelques prisonniers.

RUSSIE

St-Pétersbourg, 13 juillet. — Officiel du 12 après midi. — Front Ouest. — Sur tout le front depuis la baie de Riga jusqu'aux marais de Pinsk, feu d'artillerie et d'infanterie.

Des avions ennemis jetèrent des bombes sur la gare et la ville de Zamine où quelques maisons prirent feu.

Au Stochod les violents combats continuent.

Près du village de Gruzcewo, au Nord d'Hulewicze, l'ennemi essaya de nouveau de passer sur la rive droite ; il fut rejeté.

Nous fîmes 24 officiers, 745 soldats autrichiens et allemands prisonniers.

Dans la Baltique, un de nos torpilleurs, au cours d'une croisière dans le golfe de Bothnie, captura deux grands vapeurs allemands, l'un chargé de minerais de fer, l'autre non chargé.

Nos torpilleurs remorquèrent les vapeurs dans les ports.

Officiel du 12 au soir :

Front Ouest. — Notre artillerie a dispersé les Allemands qui cherchaient à mettre leur artillerie en position contre l'ouvrage d'Uexkull.

Dans le secteur de la métairie Tscherkassy, au Sud de Krevo, les Allemands attaquèrent, vigoureusement appuyés par leur feu d'artillerie ; ils furent repoussés par notre contre-attaque.

Au Stochod, combats d'artillerie.

Dans la région du village de Kascevoka l'ennemi essaya d'avancer au Stochod, il fut repoussé par notre feu.

ITALIE

Rome, 12 juillet. — Dans la vallée de Comanica, en Judicarie et dans la vallée de Ledro, l'artillerie ennemie exerça principalement son action contre des localités habitées.

Dans la région de l'Adige, nos troupes ont avancé hier un peu au Nord du Sera Valle et au Nord de l'ouvrage de Malgazugna.

Sur les versants Nord du Pasubio, nous avons repris sur le Monte Corno, une partie des positions que nous avions évacuées le 10 juillet.

Dans le bassin de l'Adige et sur le plateau des Sept communes, nos canons et mortiers ont dirigé hier un vigoureux bombardement sur les positions ennemies depuis le Monte Interrotto jusqu'au Monte Zebio.

De nombreuses batteries ennemies de tous calibres ripostèrent avec une grande violence.

Dans le secteur de Tofana, nous provoquâmes une explosion de mine sous les positions ennemies, à l'Est du Col Bois ; elles furent détruites.

Au front de l'Isonzo, action d'artillerie.

Notre artillerie mit le feu à un dépôt sur les versants du Javorcek, dispersa un détachement ennemi dans la vallée d'Adria et provoqua des explosions aux environs de l'église de Santa Maria (Tolmein).

Des aviateurs ennemis jetèrent des bombes sur Latisana et provoquèrent des incendies qui furent maîtrisés au moyen de neige.

Le 10 juillet, nos escadrilles d'avions bombardèrent la localité de Thione en Judicarie,

Le 11 juillet, elles bombardèrent des camps ennemis sur le Monte-Rover au Nord-Est de Lafraun.

Nos aviateurs sont revenus indemnes.

LA GUERRE MARITIME

Berlin, 12 juillet (officiel). — Pendant le mois de juillet, 61 navires marchands ennemis jaugeant au total 101,000 tonnes registre brutes, ont été coulés par des sous-marins des puissances centrales ou par des mines.

Le Chef de l'Etat-major, amiral de la Marine.

Les vaisseaux de guerre alliés ont organisé depuis un certain temps un service de surveillance étroite sur la côte orientale de l'Amérique de manière à empêcher l'entrée des sous-marins allemands dans les ports américains.

Le « New-York Herald » annonce qu'une escadre française composée de deux cuirassés et de trois croiseurs croisent entre New-York et Baltimore et a pour mission de livrer la chasse aux sous-marins allemands.

Dans les Balkans

Athènes, 9 juillet. — Les soldats grecs démobilisés ont, selon le « Neon Asty », formé des associations régionales et choisi le roi comme protecteur. Les unions ont élaboré un programme hostile à la participation de la Grèce à la guerre mondiale. La presse vénizéliste est mécontente et affirme que ces associations constituent en réalité une mobilisation déguisée qui est de nature à mécontenter les alliés. De nouveaux conflits ne sont pas improbables.

—

On annonce que le roi de Roumanie est parti pour sa résidence d'été de Sinaïa.

M. Bratianu est parti pour sa maison de campagne de Floriza.

ÉCHOS

Madrid, 12 juillet. — Havas informe que la grève des cheminots a commencé sur tout le réseau du Nord. Il ne s'est pas produit d'incidents, toutes les mesures de sauvegarde étant prises. Le conseil des ministres s'est réuni ce matin et il aurait examiné la levée des garanties constitutionnelles.

—

Berne, 12 juillet. — L'agence télégraphique suisse informe que l'échange des invalides de guerre va reprendre. Les premiers transports allemands sont déjà concentrés à Lyon.

—

Londres, 12 juillet. — Les ministres français Ribot et Thomas, ainsi que le ministre russe Bark, sont arrivés à Londres.

—

De la Suisse, 13 juillet. — Le « K. V. Z. » rapporte que selon des bruits qui circulent, le général Cadorna serait malade et séjournerait à Mantua.

—

Bâle, 12 juillet. — On mande de New-York aux journaux suisses :

La nouvelle de la retraite du général Carranza — nouvelle qui jusqu'à présent n'avait pas été annoncée — a provoqué un grande déception à Washington.

D'autre part, des télégrammes annoncent que le général Villa, à la tête d'importantes forces, va marcher contre la frontière américaine ; il paraît certain, à moins que le général Pershing ne reçoive l'ordre de quitter le territoire mexicain, qu'une grande bataille est inévitable,

—

On mande de La Haye que la deuxième Chambre a été saisie d'un projet de loi portant ouverture d'un nouveau crédit de guerre de 75 millions de florins.

—

L'« Algemeen Handelsblad » annonce que, pendant les quatre derniers jours, le niveau du Waal a monté d'un demi-mètre ; la Meuse a également monté de 80 cm en 24 heures. Le long des deux fleuves, tout est mis en œuvre pour éviter que le foin coupé ne soit entraîné par les eaux.

—

Un entrepreneur de transports de Genève, nommé X..., avait jugé ingénieux de profiter de la baisse du change pour en spéculer de la façon suivante. Il expédiait en France des marchandises sans valeur, tableaux, pavés, etc., qu'il grévait de forts remboursements. Un employé retirait les colis, acquittait les remboursements et la Compagnie P. L. M. comptait la somme en monnaie suisse, soit avec une majoration variable, dont X... bénéficiait.

Poursuivi de ce chef devant le tribunal correctionnel de Lyon, il a été condamné par défaut à trois mois de prison et à la restitution à la Compagnie P.-L.-M. des sommes induement perçues.

Deux autres individus ont été condamnés pour le même délit à 300 francs d'amende chacun.

—

L'importante épreuve des Princess of Wales Stakes, dont l'allocation s'élève à plus de 75.000 francs, et dont la distance est de 2.400 mètres, ne réunissait hier à Newmarket (Angleterre) qu'un lot de 6 partants. La victoire est restée au favori Massovian appartenant à un grand propriétaire américain M. John Sanford, battant très facilement Blackadder 2e à 2 longueurs, et Elkington 3e à 3/4 de longueur du second. Le vainqueur est parti à la côte 5/2. Massovian avait pris la 3e place dans le Derby, le 30 mai, derrière Fifinella et Kwang-Su. Il était monté ce jour-là par O'Neill. Hier, il était confié à son jockey habituel Spear.

Le « Vaderland » annonce le décès de M. A. S. Talma, ancien président du Conseil hollandais.

Le défunt était pasteur protestant et appartenait à la fraction anti-révolutionnaire (conservateurs).

M. Talma s'est surtout fait remarquer dans la lutte contre l'alcool.

—

On mande officiellement de La Haye que les sous-officiers et les hommes de la classe 1907, appartenant aux corps montés, l'artillerie de forteresse et au corps des torpilleurs, seront renvoyés en congé le 28 juillet prochain.

—

Berlin, 12 juillet. — Le correspondant de guerre de la « Kreuz Zig » relate que par suite d'une attaque aérienne exécutée sur Saint-Quentin par les Français, la Basilique a été gravement endommagée. Les précieux vitraux sont détruits et une partie de la nef s'est effondrée. On s'attend à d'autres effondrements qui peuvent provoquer l'encombrement complet du monument.

—

On mande de Genève que l'ancien dictateur du Venezuela, Castro, a quitté Paris à destination de New-York. On rapproche ce voyage avec la possibilité d'une guerre entre le Pérou et le Vénézuela d'un côté, les républiques de Colombie et de l'Equateur, de l'autre. Le traité secret qui a été conclu entre le Pérou et le Vénézuela et dans lequel est prévue l'acquisition de territoires importants le long des frontières de Colombie et de l'Equateur, est considéré par ces deux républiques comme un acte hostile. On croit que Castro se verra interdire de séjourner à New-York.

—

Amsterdam, 12 juillet. — Du « B. K, » : Les couleurs composant la cargaison du « Deutschland » étaient intactes lors de l'arrivée du bâtiment en Amérique. Le capitaine Konig qui commande le submersible parle peu de la traversée et affirme en avoir effectué la plus grande partie en surface. Un télégramme de l'Exchange Telegraph Cº confirme que les agents du fisc ont fait connaître au secrétariat des finances que la visite opérée à bord prouve que le submersible n'est pas armé.

—

Des 5,023 anciens élèves d'Eton, qui se sont engagés dans l'armée active, 404 sont morts au champ d'honneur, 407 ont succombé aux suites de blessures reçues et 45 sont morts de maladies. En outre, 748 sont blessés, 30 portés manquants et 65 sont prisonniers.

—

Londres, 11 juillet. — Au cours d'une réunion de propriétaires de mines, tenue aujourd'hui à Brixton, M. Smillie, qui présidait la réunion, a qualifié de « scandaleuses » les nouvelles publiées par certains journaux qui reprochent aux propriétaires de mines de limiter autant que possible l'extraction du charbon.

M. Smillie déclara que chacun faisait, au contraire, son possible pour que la production houillère soit aussi élevée que possible.

Quant aux mineurs, ils ont répondu à l'appel fait par tous les patrons, et depuis le début de la guerre, la production de charbon s'est maintenue plutôt que de diminuer. Les patrons ont demandé aux ouvriers de ne pas prendre de vacances, ce qui constitue pour leurs familles un très appréciable sacrifice.

—

La Haye, 13 juillet. — L'exportation des allumettes et des soies de porc est interdite, sauf autorisation spéciale.

—

En Angleterre, le prix moyen d'une crémation est de 250 francs ; à Glascow, c'est bien meilleur marché, on s'en tire à 25 francs, sans compter les pourboires ! Mais, pour la dernière classe, le tarif porte une notable diminution de prix : c'est 10 fr. 50 ; la différence consiste uniquement dans le combustible qui, pour le second cas est du bois au lieu d'être du charbon comme pour le premier.

Au Danemark la troisième classe coûte 10 francs ; à Zurich, les fonctionnaires attachés à l'établissement crématoire ne réclament que fr. 4.35 ; à Breslau, 3.75 ; à Padoue, 3 fr.; au Japon, fr. 2.20. Vraiment cela donne envie d'être brûlé.

—

Nous apprenons par une information de source hollandaise, que l'acteur Henry Lamothe vient de mourir dans une ambulance derrière le front français.

Henry Lamothe obtint de nombreux succès aux Bouffes, à la Porte Saint Martin et en dernier lieu, au Vaudeville où il créa plusieurs rôles, notamment dans le « Tribun » de Paul Bourget.

Il fut directeur du théâtre de la Gaîté, à Bruxelles (saison 1912-13) où, faisant transformer la salle, et en adoptant un programme de haute portée, il se fit remarquer par son bon goût. Il y monta notamment une pièce de M. Elslander qui suscita de vives controverses dans la presse et, à son départ de la Gaîté, il entra aux Galeries où il joua un des rôles en vue de « L'Habit Vert » de MM. de Flers et Caillavet.

—

La production de la houille et de l'anthracite dans la Russie méridionale paraît être très élevée en ces derniers temps. En mai, elle était de 110 millions de pounds de houille et 35 millions de pounds d'anthracite.

Le nombre des ouvriers employés dans ces mines s'élève à 240,000, alors que l'année dernière il n'y en avait 175,050.

La production du fer, dans les mêmes districts, s'est élevée, au cours du mois de mai, à 11 millions 040.088 pounds. Le total des ouvriers qui y travaillent est de 29,000.

—

On mande de New-York que la veuve d'un riche Américain, qui perdit la vie lors du naufrage du « Lusitania » vient d'annoncer qu'elle mettait à la disposition des autorités une somme de 100.000 dollars en vue de récompenser l'inventeur du meilleur système de sauvetage en cas de sinistre en mer.

Le montant du prix a été déposé à l' « American Security and Trust Company ».

—

Il existe en Pensylvanie une mine d'anthracite qui, depuis cinquante ans, est en feu. On a déjà dépensé des millions pour combattre le fléau qui n'a pas l'air de vouloir céder de sitôt. L'incendie s'étend à une quarantaine de mètres au-dessous du sol. On a creusé dans la colline une série de conduits par lesquels l'eau pompée par une usine se déverse sans cesse tout le jour et la nuit.

Entre l'eau et le feu le duel continue, sans merci de part et d'autre. Qui triomphera ? La mine est d'une richesse exceptionnelle, aussi ne regarde-t-on pas aux frais dans l'espoir qu'on parviendra peut-être à reconquérir cette fortune qui flambe sans profit. On sait qu'il y a souvent des incendies souterrains dans la plupart districts miniers, et qu'il est difficile d'en venir à bout.

—

Une loi de neutralité

Un correspondant du « Manchester Guardian » annonce que, d'après une série de mesures annoncées par M. Wilson en décembre dernier, pour observer les devoirs imposés à l'Amérique par le droit des gens, les contraventions à la neutralité des Etats-Unis seront punies selon les lois fédérales.

Le département des Affaires étrangères a déjà donné son approbation et recommande le projet à l'examen des membres du Congrès. Sont considérés comme délits, et tombent, par conséquent, sous le coup des lois fédérales :

1. Tout empêchement ou tentative d'empêchement à l'exportation des produits américains, par menaces ou voies de fait contre les personnes qui participent à la fabrication ou à l'exportation de ces articles, par détérioration des marchandises, des moyens de transport, ou du matériel nécessaire à leur fabrication. Ceci est naturellement dirigé contre les complots empêchant la fabrication ou le transport de munitions et d'autres articles destinés à l'armée.

2. L'incendie d'un navire quelconque assurant le service entre les Etats-Unis et l'étranger, le fait de déposer à bord des bombes ou des matières explosives, dans l'intention de détruire ou d'endommager navire ou cargaison. Ce point renforce encore des considérations techniques, assez difficiles à observer.

3. L'envoi ou la tentative d'envoi d'un navire quelconque d'un port américain, afin d'être livré à une des puissances belligérantes, dans le but de prendre part aux hostilités.

4. Le changement ou la falsification de passeports, l'obtention, la cession et l'emploi frauduleux de passeports. Le fait de donner des renseignements faux, lors d'une demande de passeport, sera poursuivi au même titre que le faux serment.

5. L'emploi frauduleux ou la contrefaçon de cachets propres à un département quelconque du pouvoir exécutif ou d'une commission gouvernementale.

6. L'organisation d'une expédition maritime, la participation à une expédition de ce genre, ou une tentative faite dans ce sens, contre une puissance avec laquelle les Etats-Unis se trouvent en guerre. Le droit existant ne comprend pas explicitement les expéditions maritimes dans les expéditions militaires.

7. La tentative de fuite d'un officier, soldat ou matelot appartenant à une nation belligérante, et interné aux Etats-Unis. La coopération à toute tentative d'évasion est également punissable.

8. Le faux témoignage sous la foi du serment, dans tout conflit ou tout différend que les Etats-Unis pourraient avoir avec une puissance étrangère. Ainsi, le faux témoignage donné par écrit, relativement à la cargaison du « Lusitania » serait comprise dans ce point.

En outre, les pouvoirs du président sont étendus, relativement au refus d'entreprendre la construction de navires suspects, l'emploi des forces militaires de terre et de mer pour le maintien de la neutralité, l'imposition d'une censure sur les communications de télégraphie sans fil aux pays belligérants, et la saisie d'armes et de munitions.

Le projet a été favorablement accueilli par la presse américaine, et le Congrès ne manquera, probablement, pas de l'adopter.

Billet Bruxellois

(De notre corresp. partic.)

Bruxelles, le 14 juillet.

L'offensive à l'Ouest et le Ravitaillement du Nord de la France

On sait qu'après des pourparlers assez longs entre les Alliés et l'Autorité allemande, il fut convenu que le Comité National Belge de secours et d'alimentation assurerait le ravitaillement des parties occupées du territoire français. Depuis de longs mois, les convois de vivres, partis de Belgique, vont jusqu'au front même ; certains villages, bien que situés sur la ligne de feu, n'ayant pas été complètement évacués.

J'ai eu la curiosité d'aller demander à un des membres dirigeants du Comité National quelle influence l'offensive allait avoir sur le ravitaillement de la France occupée. Il m'a répondu :

« Une organisation laborieusement échaffaudée, mais qui, aujourd'hui, fonctionne à notre entière satisfaction et je crois pouvoir l'ajouter, à l'entière satisfaction des habitants ravitaillés, nous permet de faire transporter des vivres jusque dans les lignes des armées. Il y a en effet des gens qui, même aux moments les plus critiques, n'ont jamais voulu abandonner leur habitation. Ils vivent véritablement au milieu de la bataille et on ne sait ce qu'il faut le plus admirer chez eux, de leur courage ou de leur témérité.

» Des dispositions sont prises pour que le ravitaillement ne soit pas entravé par les opérations. Ainsi, tenez, voici sur mon bureau une lettre destinée au maire de Péronne, petite ville de 4 à 5.000 habitants, qui n'est pas loin du front attaqué. On peut donc être rassuré à cet égard, tout est prévu.

» Depuis le début de l'offensive, dix-neuf villages français ont été rayés de la liste des communes ravitaillées par notre intermédiaire. Leur approvisionnement incombe, désormais, à l'autre côté de la barricade. Par contre, nous avons ajouté quelques noms à notre liste en ce qui concerne la région de Verdun où les Allemands ont avancé à la suite de leur offensive. »

Mon interlocuteur me donne encore quelques détails relatifs aux expéditions et je prends congé de lui en le remerciant au nom des lecteurs de « La Région » de son aimable accueil.

REGIS.

Les Floralies de Juillet

à l'Université du Travail

Nous avons cité hier M. Raoul Warocqué, dont les envois à l'exposition florale seront remarquables. Parmi les amateurs qui exposeront des plantes d'ornement et des fleurs rares, nous pouvons signaler MM. le baron Houtart, de Monceau-s-Sambre, le baron Drion, de Gosselies, Keym, directeur général des Usines Métallurgiques du Hainaut, Fernand Lambert, des Verreries des Hamendes, P. Morel de Westgaver, administrateur-gérant des Verreries de Lodelinsart, Hublet, horticulteur à Marcinelle, etc., etc.

Le Comité exécutif de l'exposition est composé de MM. Paul Pastur, député permanent, J. Hiernaux, respectivement président et directeur de l'Université du Travail ; Duquenne, Chalmagne, Hermin, Favresse, Génot, professeurs et Deflandre, chef de culture de M. R. Warocqué à Mariemont.

Nous convions tous nos concitoyens possédant des serres et des jardins, à envoyer des fleurs coupées, pour obtenir ainsi un renouvellement continu des collections de gerbes, bouquets, etc.

Une tombola qui comportera des lots magnifiques en plantes vertes et fleurs diverses, sera tirée à la clôture de l'Exposition.

Exposition-Attractions - Charleroi - Août 1916

Pour répondre aux nombreuses demandes qui ont été faites a ce sujet, nous sommes heureux d'annoncer que le concert de l'orchestre de l'Académie, sous la direction de Martin Lunsens et avec le concours d'Edgard Druine, aura lieu le dimanche 13 août.

Dans quelques jours, nous reviendrons sur le prix des places et la composition du programme de cet événement musical. Nous aurons, à divers reprises, des récitals qui seront organisés chaque samedi. Ajoutons aujourd'hui qu'ils seront donnés par Mlle Decrollière, Mme Mawet-Lucas et Mme Delvigne.

Le samedi 5 août, jour de l'ouverture, audition du Decem musical.

Un grand concours de sacs américains décorés sera organisé par la Section des Travaux féminins ; à bientôt des renseignements complémentaires à ce sujet.

Pour rappel, le Secrétariat est ouvert au public en semaine de 3 à 5 h. (h. c) aux Ecoles du Centre du Boulevard Paul Janson.

Au Comptoir du Travail

Peu d'œuvres humanitaires sont aussi intéressantes que le Comptoir du Travail. On sait que cet ouvroir est formé, sans distinction d'opinions, de dames et de demoiselles de la bourgeoisie de la ville qui y travaillent sans répit. C'est là qu'on prépare la confection de vêtements destinés aux secourus, vêtements qu'achèveront à domicile des ouvrières sans besogne. Ingénieux moyen de combattre l'oisiveté, si souvent mauvaise conseillère.

Rien de plus beau que cette coopération journalière de ces personnes généreuses qu'aucune difficulté ne rebute.

Le Comptoir du Travail vient de remplir une des plus belles pages de ses annales : sa tombola a produit un bénéfice net de fr. 1423.09. Avec cette somme, il pourra remettre un costume ou une robe à chaque enfant de nos braves soldats.

Honneur au Comptoir du Travail et félicitations à toutes les personnes qui ont coopéré de quelque manière que ce soit à la Tombola-Exposition.

A. DES TRIEUX.



Arrivage spécial et journalier de moules parquées, crevettes et crabes, au Comptoir d'Huîtres, 42, rue Neuve.

Un beau succès. — Nous sommes heureux d'apprendre que M. Maurice Chapeau, élève de l'Université du Travail, vient de réussir à l'Ecole des Beaux-Arts de Bruxelles, son examen final. Il est sorti second sur un grand nombre de concurrents.

Ce succès est d'autant plus beau que ce jeune homme n'a mis que deux ans pour terminer ses études, alors qu'il en faut ordinairement quatre.

Toutes nos félicitations.

Bières ARTOIS, les meilleures. Finesse incomparable. Dépositaire : H. LEJUSTE.

Goutte de lait. — L'œuvre de la Goutte de lait a reçu cinq francs d'un anonyme.

Fortifiant Cusenier.— Xérès vermouth sec. E. VISSOUL, 27, rue d'Assaut, Charleroi.

Des scènes scandaleuses se produisent chaque jour au Faubourg. Les gosses du quartier houspillent et poursuivent en la huant une pauvre simplotte, nommée Stéphanie, connue de tout le monde.

Hier, à la sortie des écoles de la place du Nord, une cinquantaine de gamins mal élevés poursuivaient la pauvre démente qui dut se réfugier dans une maison de la rue Oblique.

N'y aurait-il aucun moyen de faire cesser ce révoltant scandale de chaque jour.

Leçons de peinture, Firmin Dothée, Montigny-le-Tilleul. 3884

Ravitaillement. — Aujourd'hui samedi, à partir de 8 heures (h. c.), une vente de légumes aura lieu au magasin de l'Abattoir, aux prix suivants :

Carottes, 25 centimes la botte ; petits pois, 50 centimes le kilo ; salade tournée, 5 cent. pièce.

Se munir de la carte d'identité.

FOURNITURES pour la PHOTOGRAPHIE
Travaux spéciaux pour amateurs
FRITZ au PASSAGE

Moules en ballade. — Une petite scène amusante s'est déroulée, avant-hier, à la tombée de la nuit, aux environs de l'embarcadère des tramways de Mont-sur-Marchienne.

Un Monsieur, ayant l'air affairé, doué d'une magnifique barbe, attendait le tram en se promenant. Il était chargé d'un paquet d'où s'échappaient par une ouverture béante de belles moules parquées, et le porteur les avait sans doute promenées dans beaucoup de chapelles, car il paraissait moins frais que les précieux mollusques qu'il semait sur sa route.

Monté sur la plate-forme du tram, l'homme à la barbe n'avait plus sous le bras que l'emballage de ses moules.

S'en étant aperçu, il descendit de la voiture et en hâte se mit à arpenter les environs à quatre pattes, à la recherche de son souper, cela à la grande joie des badauds.

CHRONIQUE REGIONALE

Jumet. — *Théâtre Varia.* — La direction du Varia a encore eu la main heureuse dans le choix de son programme pour les deux séances de demain dimanche.

Nous ne résistons pas à l'envie d'en donner connaissance à nos lecteurs et dans l'ordre qu'il passera sur l'écran.

1re Partie : « Patachon et le pas de l'ours », vue comique, « Deux femmes du Far-West », drame américain, « Robinet boxeur », scène comique.

2e Partie : « Le Secret de Valentine », spendide drame pathétique en 5 parties, joué par une troupe italienne extraordinaire.

3e Partie : « Le Diamant du Hollandais », grand drame policier en 3 parties, de la série Nat Pinkerton ; « Le cochon ensorcelé, vue ultra-comique ».

Encore un programme pour faire le maximum !

Mauvais poids — Avant-hier, vers 4 heures de l'après-midi, l'agent de police se rendant chez la nommée B... Marie, domiciliée rue de l'Institut, constata que cette négociante se servait d'un poids en fonte de 2 kilos, qui n'avait pas été soumis à la vérification de 1916.

En outre ce poids étant couvert de rouille permettait à cette femme de ne pas servir le compte exact à ses clients. Procès-verbal a été rédigé et le poids saisi.

Injures. — Il y a déjà longtemps, Auguste D., négociant, demeurant rue Sohier, prêta de l'avoine à Arthur D. de la même rue.

Ne pouvant pas la remettre, ce dernier préféra la payer.

Avant-hier se trouvant dans une dépendance des bureaux d'Amercœur Auguste D... fut rejoint par Arthur D... qui l'injuria copieusement sous prétexte qu'il lui avait fait payer l'avoine beaucoup trop cher.

Plainte a été déposée.

Diffamation. — Dans le courant de la semaine dernière, une jeune fille vint rapporter à Laure G., place Quairelle, une lettre non cachetée qu'elle déclara tenir de Alexandre S. demeurant rue de Bavemont. Ce dernier, beau-frère de la destinataire injuria celle-ci et avait écrit des propos portant atteinte à son honneur.

Cette lettre a été lue par la destinataire en présence de la porteuse.

Alexandre S..., qui n'avait pas signé la lettre, a reconnu en être l'auteur et a ajouté qu'il s'en expliquerait s'il était poursuivi.

Il sera, vraisemblablement, accédé à son désir.

Statistique animale. — D'un relevé fait par l'administration communale et à la demande de la Commission de Ravitaillement de l'arrondissement, il résulte qu'il y a à Jumet :

63 chevaux de cultivateurs, 315 chevaux d'industriels et voituriers ; 33 ânes et mulets ; 199 vaches appartenant à des laitiers non cultivateurs ; 179 vaches laitières appartenant à des cultivateurs ; 117 génisses ; 7 bœufs ; 60 veaux ; 7231 poules ; 4196 lapins ; 434 moutons ; 189 chèvres et 135 porcs.

Dans le nombre de chevaux déclarés ne sont pas compris ceux des charbonnages qui atteignent le chiffre de 36.

Comme on a pu le lire, il y a, à Jumet comme ailleurs, un grand nombre d'éleveurs de lapins.

Maraudage. — La nuit dernière, des malandrins ont arraché environ 200 kil. de pommes de terre plantées dans la propriété de M. Gaspard Mascaux, demeurant rue Jacqmain.

La police informe.

Samedi 15 juillet, RÉOUVERTURE
DE LA DROGUERIE
Fernand RENOIRTE
62, Rue de la Montagne, 62
CHARLEROI

Marcinelle. — *Mort subite.* — Un nommé Désiré Borry, 66 ans, habitant rue du Cerisier, s'est affalé subitement, en face du bureau de police de la Villette. Transporté de suite dans le bureau, il y est mort quelques instants après sans avoir repris connaissance.

L'enquête ouverte au sujet de cette affaire a fait découvrir que le défunt se rendait à la permanence pour porter plainte à charge d'une voisine et de son concubin avec qui il venait d'avoir une altercation.

Les médecins appelés pour constater le décès ont conclu qu'il était dû à une affection cardiaque.

Entre ouvrier et chef. — Avant-hier, pendant la remonte du personnel du fond du puits nº 10 des charbonnages de Marcinelle-Nord un nommé Dave Camille, ouvrier mineur, a eu une altercation avec le chef-porion Staquet.

A la sortie de la cage, Dave a empoigné son chef, l'a terrassé et lui a porté des coups.

La police de la 2e division a dressé procès-verbal à cet irascible ouvrier.

Dampremy. — *Vol de cuivre.* — Dans la soirée de jeudi à vendredi, vers 8 h. du soir, les habitants du pont du Canal se trouvèrent tout à coup sans lumière. C'est probablement à cette heure que des voleurs étaient occupés à voler du fil dans la cabine électrique dite cabine Wargny située le long de la Sambre.

En effet, le lendemain matin, on constata qu'ils avaient pratiqué un trou dans la maçonnerie pour s'introduire dans la cabine et que, inconscients ou très peu ferrés en électricité, ils s'étaient perchés à 30 centimètres d'un fil à 6000 volts pour couper et enlever 1 câble de 6 m. sur 0,030 ; 2 câbles de 2 m. 50 sur 0,005 ; 3 câbles de 3 m. sur 0,025 ; divers boulons et écrous en cuivre ainsi qu'un cadran d'horlogerie automatique.

Le préjudice causé aux Usines de Roux est assez conséquent au prix actuel du bronze.

La police de Dampremy a ouvert une enquête et ne désespère pas de mettre la main sur les coupables.

Marchienne-au-Pont. — *Vol audacieux.* — Avant-hier, vers 7 h. du matin, un brave père de famille, Edouard Foquet, rue du Vieux-Pont, dont la femme est à l'hôpital, sortant de son domicile en compagnie de ses deux enfants, avait glissé la clef sous une pierre.

A sa rentrée vers 8 h. du matin, Paquet s'aperçut que sa maison avait été visitée pendant son absence.

En effet il constata qu'on avait volé une somme de

32 frs en billets de banque se trouvant placée dans un petit coffret en fer.

Les voisins ont déclaré n'avoir rien vu.

La police a ouvert une enquête.

Paniers et mannes en tous genres et pour tous métiers, corbeilles, berceaux, vanneries fines, à des prix défiant toute concurrence. — 261, rue de Châtelet, Couillet (arrêt du tram).

Montigny-le-Tilleul. — *Vol de cuir.* — Pendant le cours de la nuit de mercredi à jeudi, on s'est introduit en descellant le soupirail de la cave dans la maison de M. Arthur Dubois, bourrelier, route de Beaumont.

Les voleurs se sont retirés en emportant environ 100 kilos de cuir ayant une valeur de près de 2600 francs.

C'est seulement le matin à son réveil que M. Dubois a constaté le vol.

La police a ouvert une enquête.

FOURNITURES PHOTOGRAPHIQUES
MARTIN, 52, RUE DE DAMPREMY

Châtelet. — *Expériences intéressantes.* — Toute une série d'expériences et de démonstrations intéressantes auront lieu dorénavant tous les mardis à 5 heures (h. c.), dans la section d'électricité de l'exposition de Châtelet (premier étage, salle nº 12) ; cette heureuse initiative obtiendra certainement tout le succès qu'elle mérite.

Distinctions. — On nous signale que deux enfants de Châtelet viennent d'obtenir, aux concours du Conservatoire Royal de Bruxelles, des distinctions flatteuses.

Il s'agit ne Mlle Loriaux et de M. Neuens ; aux félicitations de tous les Châtelettains, « La Region » joint les siennes.

Manifestation touchante. — Une manifestation de sympathie, touchante en sa simplicité, a eu lieu jeudi dernier à l'Exposition de Châtelet. Le groupe des dames et demoiselles des œuvres châtelettaines de la Protection de l'Enfance avait voulu témoigner combien grandes sont ses sympathies envers la dévouée présidente, Mlle Maria Piret.

Après quelques paroles bien senties de Mme Edm. Hocq, vice-présidente des œuvres, une jolie lampe en fer forgé, œuvre artistique signée L. Mouchet, ainsi qu'une magnifique gerbe de fleurs ont été offertes à Mlle Piret.

Le personnel des cantines avait tenu à s'associer aux dames et demoiselles et avait offert une non moins jolie gerbe. Mlle Piret, très émotionnée par cette touchante manifestation, remercia en termes émus.

Funérailles. — Les funérailles de l'infortuné ouvrier Alphonse Leroux, tué accidentellement mardi au charbonnage de Boubier, ont eu lieu vendredi à 10 heures. Une assistance nombreuse suivait le vaillant mineur à sa dernière demeure.

Bouffioulx. — *Acte de mauvais gré.* — Hier matin, le sieur Herbage Aimable de Bouffioulx, a constaté que pendant la nuit on était allé dévaster sa plantation de pommes de terre, au lieu dit « Campagne St-Blaise » sur une superficie de deux ares environ, toutes les plantes ont été arrachées et laissées sur le sol avec les tubercules y adhérents.

Le préjudice causé peut être évalué à 50 frs.

Il s'agit sans doute d'une basse vengeance ; elle dénote chez son auteur une pauvre mentalité.

Grave imprudence. — Hier matin, le petit L. V., habitant le hameau de Chamborgneau, cueillait de l'herbe le long du chemin, lorsque passa un autre gamin de l'endroit, le nommé N. A. Ce dernier était accompagné d'un petit chien. Sans rime ni raison, le jeune N. saisit le chien et le jeta sur le petit L.

L'animal, furieux, s'acharna sur le malheureux enfant et le mordit cruellement dans le bassin.

On dut le transporter chez lui. M. le Dr Demanet, appelé d'urgence, constata que les morsures sont profondes et qu'un long repos sera nécessaire.

Liberchies et environs. — *La vie au village.*— Notre numéro du 29 juin écoulé a causé la meilleure impression parmi la population qui y voit le commencement d'une campagne active contre les mauvais fermiers et contre les exploiteurs qui s'enrichissent, qui s'engraissent au détriment de toute une classe de la société. Les ménagères en sont reconnaissantes à « La Région », car, disent-elles, signaler les abus, c'est les supprimer. « La Région » ne faillira pas à ce devoir pour faire cesser cette odieuse spéculation sur la misère du peuple.

Chaque semaine, sous ce titre, nous démasquerons les spéculateurs malhonnêtes et les moyens honteux employés par les cultivateurs pour élever les prix de leurs produits déjà à un taux aussi scandaleux.

Nous ferons connaître les fermiers et fermières sans entrailles qui privent de lait, des familles entières, des enfants en bas-âge, pour le réserver à l'élevage des veaux ; qui se refusent à vendre le bon lait, préférant se défaire du lait écrémé deux fois au prix ancien du bon lait et ce à pour vendre le beurre au prix élevé ; qui privent leur clientèle, de la moitié et plus du beurre nécessaire, pour emplir à prix d'or, les pots des bourses bien garnies. Nous mettrons en lumière d'autres procédés encore, employés par ces gens sans scrupules, sans pudeur, devenus nos pires ennemis, qui sont la honte de notre nation alors que nos enfants en sont la gloire.

En revanche, et ce dans l'attente que paraisse le livre d'or des fermiers honnêtes, il nous sera agréable de citer ceux-là qui, dans la tourmente de la fièvre de l'or, sont restés honnêtes, généreux, ont rempli dignement leurs devoirs d'état. Ils seront, de la part des générations futures, l'objet d'une admiration reconnaissante.

Nous publierons les prix de vente des produits de la ferme par localité et par exploitation agricole. Ce sera la gloire des uns et la honte des autres. Dans un prochain numéro, nous donnerons la situation de Frasnes-lez-Gosselies et, croyez-moi, ce sera édifiant.

Cuniculture

L'élevage du lapin prend actuellement des proportions considérables ; on commence à concevoir l'utilité de... maître Janot, au point de vue alimentaire. En effet, que de savoureuses gibelottes, de succulents civets, de de pâtés exquis, la ménagère peut confectionner avec cet hôte de nos clapiers.

Mais indépendamment de tous ces mets alléchants et nutritifs auxquels le lapin est le plus souvent destiné, il existe encore d'autres débouchés pour son utilisation, telles les fourrures, qui à s'y méprendre imitent véritablement des zibellines, des martres, des castors, des renards bleus, des hermines, des oppossums, etc., suivant la race que l'on élève.

Parmi les nombreuses variétés et espèce de la gent lapine, il en existe une qui donne non seulement cette chair tendre et délicate, mais un sous-produit plus rémunérateur encore que celui de la fourrure.

Ce sous-produit est le poil ou soie qui constitue déjà depuis bien longtemps une véritable industrie, elle sert à la fabrication des gants, plastrons, caleçons, ceintures et autres vêtements chauds très légers et très estimés des gens frileux et rhumatisants et surtout pour les habitants des régions froides, afin de combattre les rigueurs de l'hiver.

Ces tissus sont d'une douceur et d'une finesse extrêmes, ils entretiennent sur notre épiderme, une chaleur douce qu'on ne rencontre dans aucun autre vêtement. Or, ces poils ou soies employés à cet usage sont uniquement la toison que porte le *lapin Angora*, dont l'élevage dans notre région est méconnu.

Afin de vulgariser les méthodes de ce genre d'élevage le Cunicole Club du bassin de Charleroi a la bonne fortune d'annoncer à ses membres ainsi qu'à tous les éleveurs et amateurs de lapins qu'une grande conférence sera donnée dimanche prochain 16 courant, en son local chez M. Aug. Hoc, place du Sud, à Charleroi, à 4 h. (h. c.) précises, par M. François Carmont, cuniculteur. Sujet : *L'élevage du lapin angora et son utilité.*

Il sera exhibé à cette réunion quelques spécimens de la race du lapin angora, ainsi que quelques objets confectionnés avec leur toison. Nous engageons vivement tous les éleveurs et amateurs ainsi que les dames à assister à cette réunion qui sera très intéressante.

Il sera remis à chaque membre présent du C. C. B. C. et porteur de l'insigne, 6 billets pour la grande tombola annuelle.

JANOT.

Un centenaire à La Louvière

Le doyen des industriels belges

Qui ne connait la faïencerie Boch frères de La Louvière, de réputation mondiale.

Eh bien, le fondateur de cette fabrique réputée, M. Victor Boch est entré depuis mardi dans sa centième année d'existence.

Nous n'avons aucune souvenance jusqu'ici qu'un industriel ait eu la vie aussi longue.

D'aucuns diront que le Bourgogne conserve. Nous ne savons pas si M. Boch est un fervent de ce délicieux nectar, mais ce que nous pouvons dire, c'est qu'il a toujours mené une vie simple, réglée et qu'il a encore aujourd'hui bon pied bon œil.

Né le 11 juillet 1817, M. Victor Boch est de souche luxembourgeoise. Son grand'père, Pierre-Joseph Boch, originaire d'Audon-le-Tiche, fut le fondateur, en 1767, des faïenceries de Sept-Fontaines-lez-Luxembourg, maison mère de toutes les fabriques Boch. En 1809, Jean-François Boch, fils de Pierre Joseph, alla créer dans les anciens bâtiments d'une abbaye les importantes manufactures de Mettlach, sur la Sarre. A l'aîné de ses fils, M. Eugène Boch, échut la direction de cet établissement, qui, par suite d'une fusion avec les faïenceries alliées des Villeroy, fait partie aujourd'hui de la firme Villeroy et Boch.

Le fils cadet, M. Victor Boch vint à La Louvière en 1841 fonder la faïencerie Keramis.

Les terrains sur lesquels elle est bâtie furent acquis à la Société des Charbonnages de Sars-Longchamps et Bouvy et l'acte de Société, fait au nom de MM. Eugène et Victor Boch et de M. le baron J.-B. Nothomb, fut signé le 18 mars 1841.

Environ trois mois plus tard, le 1er août de la même année, la première pierre fut posée solennellement. La mise en marche définitive de la fabrique date du 1er août 1844, jour où fut enfournée le premier four.

La construction de la fabrique fut entreprise par M. Victor Boch, qui en prit la direction.

A cette époque, La Louvière n'était point la cité populeuse et industrieuse d'aujourd'hui, ce n'était qu'un hameau sans importance de la commune de St-Vaast. Autour de la fabrique se groupèrent bientôt des maisons ouvrières construites par M. Boch, pour y loger le personnel qu'il avait amené avec lui du Grand-Duché de Luxembourg, d'où il était originaire.

Plus tard, de nombreux et importants établissements industriels s'établirent les uns à côté des autres, et ainsi se créa un des centres les plus travailleurs du pays.

Sous la direction active et entendue de M. Boch, la faïencerie entra immédiatement dans une voie normale de fabrication ; elle progressa et prospéra. Depuis son origine, jamais grève n'a troublé les bons rapports entre patrons, chefs et ouvriers, les premiers toujours soucieux du bien-être de leurs travailleurs, ceux-ci payant ces bons procédés en retour par leur travail, leur talent et leur sincère attachement.

En 1881, après une carrière de quarante ans, M. Victor Boch se retira de la direction de Keramis, qui fut confiée à M. Charles Tack, ingénieur civil, ancien élève de l'Ecole Centrale de Paris, père du directeur actuel.

Les faïenceries luxembourgeoises que M. Victor Boch avait amenées à La Louvière, lors de la fondation de la fabrique, ont constitué le noyau de la population ouvrière de Kéramis. Reconnaissants de la sollicitude paternelle, dont ils ont toujours été l'objet de la part de leurs patrons et de leurs chefs, eux, ainsi que leurs enfants, sont restés fidèles à l'établissement et ont pénétré des mêmes sentiments les ouvriers du pays qui sont venus dans la suite compléter le personnel de la faïencerie, qui se compose aujourd'hui d'environ 2000 personnes.

L'ouvrier de Keramis est, en général, homme d'ordre et de travail. Les rapports avec lui sont agréables, son caractère est honnête ; il est intelligent et laborieux, très attaché à sa fabrique, qu'il ne quitte que rarement.

De son côté, M. Boch n'a jamais négligé aucun effort pour maintenir ces bons sentiments ; il a cherché en toutes circonstances à prouver ses sympathies à ses travailleurs particulièrement par la création d'institutions utiles propres à assurer leur bien-être et leur avenir, telles les écoles ménagères, de dessin, caisse de secours et de retraite, etc.

Ajoutez à cela un superbe Casino pour les Sociétés d'agrément telles Fanfares et les Chœurs de Kéramis et vous aurez une idée des institutions sociales créées par la maison Boch.

C'est vous dire combien le vénérable centenaire jouit de la sympathie générale dans toute la région et qu'on lui souhaite de longs jours encore.

Ajoutons que le centième anniversaire de naissance de M. Victor Boch coïncide justement avec le 75e anniversaire de la création de la faïencerie.

Les circonstances actuelles ne permettent malheureusement pas de fêter comme on le voudrait ce double jubilé.

H.

Les Théâtres Bruxellois

MOLIÈRE (9 h.) — « Fromont jeune et Risler aîné ».

FOLIES-BERGÈRE (8 h. 3/4). — « Les Petites Etoiles ».

VIEUX-BRUXELLES (8 h. 1/2.) — « L'Enlèvement de la Toledad » remporte tous les soirs un succès qui ne fait que croître depuis la première. Alice Favier et Nossent ont compris leurs rôles jusque dans les moindres détails et grâce à eux, grâce aussi à de Raeve, Roels, Delrey etc. cette joyeuse opérette déchaine des tempêtes d'éclats de rire à chaque représentation.

Chronique des Tribunaux

Service spécial de « La Région »

Tribunal Correctionnel de Charleroi

AUDIENCE DU 14 JUILLET 1916

Délit de chasse. — Paindavenne Léon et Deblard Joseph de Godarville ont pêché à 2 lignes avec un permis pour pêcher à une ligne. Coût : 26 fr. d'amende avec sursis de 3 ans.

Outrages et menaces. — Pour avoir outragé et menacé le garde-champêtre de sa commune, Victor Beghin, de Rance, est condamné à 8 jours de prison et 26 fr. d'amende.

Prévenus d'avoir volé des fagots au préjudice de Arsène Fayt de Sars-La Buissière, Oscar Dehoux et Victor Cent, de la même commune, ont en outre outragés le Bourgmestre et deux agents auxiliaires.

La prévention de vol n'étant pas établie, Dehoux et Cent sont acquittés, mais condamnés du chef d'outrages chacun à une amende de 100 francs avec sursis de 3 ans.

Délit forestier et coups. — Emile Depotter, de Gilly, a été surpris par Van Bever, garde particulier, au moment où il coupait du bois dans la propriété de M. Gilliaux.

Le délinquant a frappé le garde à l'aide d'un braquet. Coût : 53 frs d'amende.

Délit de pêche. — Le 11 mai dernier, à 6 heures du soir, Alphonse Rassart, a été surpris par le garde, en train de pêcher, bien que la pêche ne fût pas autorisée.

Le prévenu, apercevant le garde, se sauva et nia être l'auteur du délit reproché. Il a cité deux témoins, qui viennent affirmer que Rassart était en leur compagnie à l'heure où le délit fut constaté.

Le garde a été menacé de représailles au cas où il dresserait procès-verbal.

Me Jules Van Bastelaer plaidant pour le prévenu, dit qu'il existe un sentiment d'animosité entre ce dernier et le garde. Celui-ci est venu déposer sous l'empire de cette haine.

Le procès-verbal initial dressé par le garde a même dû être rectifié à la suite d'une protestation de Rassart à qui on attribuait des faits et propos contraires à la vérité.

Dès lors, l'alibi invoqué par le prévenu, peut être considéré comme dûment établi, car de l'arsenal de Luttre où il travaille jusque 5 h. 1/2 du soir au lieu où il aurait pêché, il y a une grosse demi-heure.

Or, le prévenu aurait dû retourner chez lui rechercher ses lignes et partant n'aurait pu se trouver au bord de l'eau que vers 7 heures.

Le tribunal condamne Rassart à un total de 150 frs d'amende.

Vol. — Jean-François Imbrechts, de Charleroi, a été surpris au moment où il volait des tuyaux de plomb dans la cave d'une maison incendiée rue du Grand-Central.

Un second vol de tuyaux de plomb lui est aussi reproché.

Me Renchon plaide les circonstances atténuantes : il n'y a eu ni escalade, ni effraction. On a retrouvé tout un attirail de cambrioleur, mais n'appartenant pas au prévenu.

L'honorable avocat donne lecture d'une lettre écrite par l'aînée des enfants et dans laquelle elle implore l'indulgence du tribunal à l'égard de son père : il a volé à cause de la misère qui régnait au foyer.

M. le substitut du procureur du roi Bonnevie dit que le prévenu est un professionnel du vol.

Le tribunal condamne le prévenu à un total de 8 mois de prison.

NÉCROLOGIE

On nous prie de faire part de la mort de Madame JEAN-CHARLES FONTAINE, épouse de l'ancien directeur des travaux du Charbonnage de Boubier, décédée à Châtelet, dans la 79e année de son âge, le jeudi 13 courant.

Les funérailles auront lieu le lundi 17 juillet, à 11 heures (h. c.). Réunion en la mortuaire, 12, rue de Couillet, à 10 h. 3/4 (h. c.).

A cause des circonstances, il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu. 3909

***

Un service sera célébré le lundi 17 juillet prochain, à 10 heures du matin, en l'église de La Buissière, pour le repos de l'âme de M. HENRI SWEERTS-DUFER, décédé le 24 août 1914.

En raison des événements, il n'a pas été envoyé de lettres de faire-part. Les amis et connaissances sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 3903

Boite aux Lettres

Le Chevalier noir de la Reine — L'idée est croyons-nous susceptible d'intéresser nos lecteurs. Veuillez vous faire connaître.

SPORT

Jeu de Balle

MONTIGNIES-SUR-SAMBRE. — Dimanche prochain, à 2 heures, au local Désiré Fronville, 235, chaussée de Charleroi, concours à la pelote en quatre parties, pour les vieux.

Dimanche 23 juillet, concours en 6 parties. Inscriptions 2 fr. 50 par partie.

MONCEAU (Grand'Place), local chez Désiré Liévin. Dimanche 16 juillet, à 2 heures, concours au jeu de grosse balle entre Marchienne (Yernaux), Monceau (Hermant), Marchienne (Vidrequin) et Marchienne (Lagace).

A 6 heures, tirage pour le concours par action. 1er prix 4 réveils ; 2e prix 8 postures. 3e prix 4 postures.

Inscription 40 cent. On n'accepte que 96 joueurs.

Vendredi 21 juillet, à 1 h., concours entre Marchienne (Lejong), Marchienne (Alliés), Monceau (Collin) et Marchienne (Laffineur).

Jeu de bouloir

MARCINELLE. — Dimanche 23 juillet, concours au jeu de bouloir chez Victor Lecomte (Grande Chenevière). Magnifiques prix en espèces au vainqueur ainsi qu'une jolie surprise.

Une collecte au profit des pauvres de *La Région* sera faite.

COUILLET. — Résultats du concours au jeu de bouloir de chez M. Jules Dumont, route de Philippeville (Quatre-Bras Hauchies) :

1er prix : la partie Orban de Marcinelle ; 2me prix : la partie Hébert de Marcinelle ; 3me prix : la partie Mathyssen de Couillet ; 4me prix : la partie Isidore Dewez, de Couillet.

Collecte faite au profit des pauvres de *La Région* par l'ami Fernand Delange (4 fr. 15).

— Dimanche 30 juillet, concours au jeu de bouloir entre 12 parties, chez Alexandre Preudhomme, en face de la Cimenterie.

Prix en espèces.

Une collecte sera faite au profit des pauvres de la « Région ».

Foot-Ball

BOMERÉE. — Fête de bienfaisance. — Un tournoi entre quatre parties de foot-ball (1re catégorie) se jouera à Bomerée, près de la gare, les dimanches 23 et 30 juillet prochains, de 3 à 8 heures, et dont le bénéfice est destiné aux pauvres de la commune.

Voici les équipes en présence :

Le dimanche 23 juillet : Charleroi Sporting Club I et Châtelet Sporting Association I ; Cercle Sportif Marcinelle I et Cercle Sportif Chatelineau I.

Le dimanche 30 juillet, finale. Les deux équipes perdantes du 23 ; id. gagnantes.

La Société des Bibliophiles et Iconophiles
DE BELGIQUE

Dans sa séance du 7 novembre 1915, la Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique a appelé de tous ses vœux la reconstitution, aussi prochaine que possible, de la Bibliothèque de Louvain.

Dans cette pensée elle a l'honneur de prier tous les Belges qui ont le culte des livres — écrivains, savants, bibliophiles — de rechercher dans leur bibliothèque les ouvrages, revues, brochures et documents graphiques qu'ils seraient disposés à offrir à la Bibliothèque de Louvain, et elle leur serait reconnaissante de vouloir bien, dès à présent, inscrire les titres de ces publications sur une liste qu'on voudra lui faire parvenir.

La Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique se chargera de recueillir les listes, qui seront répandues dans le pays soit directement par elle, soit par l'intermédiaire de comités locaux qu'elle constituera, et en indiquant incessamment de quelle manière les ouvrages qui seraient acceptés par la Bibliothèque pourront être envoyés à Louvain, la Société remettra à chaque donateur un ex-libris où il inscrira son nom et qui perpétuera, dans chaque volume, le souvenir de sa générosité.

Enfin, la Société fera relier ces listes et les offrira à la Bibliothèque de Louvain.

La Société des Bibliophiles se féliciterait d'avoir rendu un service aux travailleurs si son appel à tous les Belges, amis des livres, était entendu.

Le président, prince de Ligne ; le vice-président, H. de Backer ; le trésorier, J. Nève ; le secrétaire, A. Michot.

Les membres du bureau : Dom Ursmer Berlière, o. s. b. ; vicomte A. de Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck ; E. de Witte ; G. Francotte ; Th. Hippert ; R. Warocqué ; J. Willems.

N. D. L. R. — Nous espérons que cet appel sera entendu et que nos lecteurs auront à cœur d'aider à la reconstitution d'une bibliothèque qui faisait l'admiration du monde savant.

On est prié d'adresser la liste des dons à M. Félicien Leuridant, secrétaire du Comité du Hainaut à Belœil.

Finances

L'abondance des matières, nous oblige à remettre à demain la Bourse de Bruxelles.

***

VILLE DE PARIS (1904)

49e tirage trimestriel (25 mai 1916)

Les principales primes sont gagnées par les numéros suivants :

Nº 380223	est remboursable par	fr. 109.000
Nº 167174	id.	10.000
Nº 371673	id.	10.000

Sont remboursables par 1.000 fr :

10336 23944 116400 126417 163700 246467 313174 319868 363783 379804

ETATS-CIVILS

Jumet. — Du 2 au 8 juillet.

Naissances. — Madeleine Bohy, Raymond Masquelier, Marie-Louise Binard, Gaston De Groot, Félicie Miseur, Firmine Rimbert, Mariette Woit, Isidore Quina, Emile Mayence, Edgard Ignace, Marcel Hermand.

Publications de mariages. — Roger Noël, verrier et Laure Bellemans, journalière, tous deux à Jumet ; Hubert Sculier, houilleur à Jumet et Mathilde Desmedt, journalière à Montignies-sur-Sambre ; Fidèle Mayence, verrier à Jumet et Denise Pouillard, repasseuse à Jumet ; Arthur Dubois, verrier à Dampremy et Denise Jacqmain, sans profession à Jumet ; Gustave Lagneau, verrier à Dampremy et Alice Pirson, couturière, à Jumet.

Mariages. — Georges Fierens, houilleur et Joséphine Balza, ménagère, tous deux à Jumet ; Emile Frère, verrier et Denise Poty, ménagère, tous deux à Jumet ; Fernand Houyoux, verrier et Marie-Clémentine André, ménagère, tous deux à Jumet.

Décès. — Ferdinand Schmidtz, 71 ans 5 mois, époux de Calixte Loriaux ; Joséphine Tniry, 81 ans 7 mois, veuve de Ghislain Bertrand ; Véronique Beljonne, 41 ans 9 mois, épouse de Emile Bistiau ; Alexis Mortelette, 88 ans 9 mois ; Pierre Monnoyer, 78 ans 6 mois, veuf de Désirée Pochant ; 1 mort-né.

Bocaux et Appareils
à stériliser. Articles pour conserves.
J.-B. Lebailly - Franquet
4, place du Sud, Charleroi (3533

Cours par correspondances
Institut Philotechnique
Electricité, mécanique, construction, comptabilité, publicité, langues, ex. d'instituteur, d'université
Etr. 9, rue Eugène Verheggen, Bruxelles
2252

Communiqué officiel allemand

ARRÊTÉ concernant les infractions commises sur les cours d'eau et canaux navigables.

Art. 1er. — Les dispositions des lois et réglements belges en vigueur jusqu'à présent pour la protection des cours d'eau et canaux navigables et réglant la circulation sur ces cours d'eau et canaux, sont declarées non valables et remplacées par les dispositions analogues que la « Baudirektion » (Direction des ponts et chaussées) près le Gouvernement général a déjà décrétées ou décrétera encore.

Art. 2. — Quiconque aura enfreint les dispositions prises par les autorités militaires allemandes en vue d'assurer la protection des cours d'eau et canaux navigables, de régler la circulation sur ces cours d'eau et canaux et de surveiller les bateliers et les bateaux, quiconque aura enfreint les ordres donnés en vertu de l'application desdites dispositions sera passible soit d'un emprisonnement (peine de police, arrêts ou peine correctionnelle) d'un an au plus, soit d'une amende pouvant atteindre 4000 mark, à moins que d'autres dispositions pénales ne prévoient une peine plus élevée.

Art. 3. — Les tribunaux et commandants militaires allemands sont compétents pour juger les dites infractions.

Bruxelles, le 5 juillet 1916.

ARRÊTÉ concernant la remise des déclarations au droit de patente :

Est prolongé jusqu'au 31 juillet 1916 inclus le délai pour la remise des déclarations au droit de patente prévu par l'article 10, § 2, de l'arrêté du 18 mai 1916 mddifiant la législation en matière d'impôts directs (Bulletin des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé N° 213).

Bruxelles, le 8 juillet 1916.

Der Generalgouverneur in Belgien,
Freiherr von BISSING,
Generaloberst

AVIS. — **Les nouveaux impôts** directs créés par arrêté du 18 mai 1916 en vue de couvrir le déficit du budget belge concernent notamment l'obligation de payer patente, imposée aux cultivateurs, maraîchers, horticulteurs, pépiniéristes, viticulteurs, éleveurs et à tous autres exploitants agricoles ; d'autre part, tous les patentables dont l'ensemble des bénéfices, traitements ou profits professionnels réalisés ou obtenus dans une ou plusieurs communes atteint au moins 10.000 francs par an, sont soumis à un droit de patente progressif.

Il est accordé aux recevables visés par ces dispositions un délai jusqu'au 31 juillet prochain inclus pour faire les déclarations prévues aux articles 3, § 3 et 4, § 5, de l'arrêté précité, et des formulaires leur seront remis à cette fin. Ceux-ci doivent être renvoyés le plus tôt possible, dûment remplis et signés, au receveur des contributions du ressort. Toutefois les redevables qui n'auraient pas reçu de formulaire sont tenus de faire la déclaration requise au plus tard le 31 juillet prochain chez le receveur des contributions de leur principal établissement.

Les redevables qui ne se conformeront pas aux prescriptions qui précèdent seront, indépendamment de l'obligation de payer le droit de patente, passibles de l'amende de 53 à 848 francs prévue par l'article 37 de la loi du 21 mai 1819.

Bruxelles, le 8 juillet 1916,

Der Verwaltungschef
bei dem Generalgouverneur in Belgien,
Dr. von SANDT.

Le sieur Camille Duvivier, de Couillet-Queue, informe le public qu'il ne reconnaîtra pas les dettes que sa femme, née Léonie Dehon, habitant également Couillet, a pu faire ou pourrait contracter, celle-ci ayant quitté le domicile conjugal. 3885

Le sieur Dupont Pierre, de Chatelineau, informe le public qu'il ne reconnaîtra pas les dettes que sa femme, née Malvina Portier, habitant actuellement Montignies, a pu faire ou pourrait contracter, celle-ci ayant quitté le domicile conjugal. 3899

Offres et Dem. d'Emploi

Personne de confiance se rendant tous les jours à Bruxelles (dimanches exceptés) de retour à 3 h., accepterait commissions. Pr. adresse b. du journal.

On demande serv. entre 25 et 35 ans, au courant cuisine bourg., munie de bonnes références. Prendre adresse au bur. de la Région. 3867

On demande une servante très propre, munie de bonnes références, connaissant un peu la cuisine si possible. S'adresser 31, rue de la Montagne, Charleroi. 3894

On dem. pour durée de la guerre, un empl. expér. cap. de dir. un bur. de corr. conn. français, flamand, dactyl. et ayant bon. not. de compt. Entrée en serv. imm. Ecr. C. R. F. bur. du journal. 3907

Jeune fille demande place pour faire course et aider au ménage ou soigner les enfants. Ecr. I. B. bur. journal. (3911

Jeune femme dem. journées à faire, boul. Jacques Bertrand, 152, Charleroi. 3898

On demande pour maison fermée servante propre et sérieuse, aimant bien les enfants. S'adresser boul. Marie-Thérèse, 19, Charleroi. Pressé. 3900

Ventes et locations

Urgent et sérieux

Fonctionn. belge demande, pour fin septembre, louer ou reprendre bail maison confortable, bien située, E/V. Prix : envir. 1.200 fr. Offres par écrit à E. L., Café Brohée, 17, quai Brabant. 3823

Bon commerce à reprendre, plein centre à Charleroi. 3.500 francs. Adr. bur. Région. 3837

On demande de préférence bas de la ville, bureau meublé au rez-de-chaussée, chambre à coucher et cuisine à l'étage. Ecrire prix et situation 20, rue du Pont-Neuf, Charleroi. 3843

A louer appartement de 3 pièces au 1er, eau, gaz et W. C. à l'étage. Prendre adresse au bureau de la « Région ».

Café-Hôtel à remettre ou à louer, avec magasin. Bail 3, 6, 9. S'ad. bur. du journal. 3679

Annonces diverses

Société rue Turenne 1 Charleroi, fait prendre, sur demande, chiens et chats à domicile. 3780

Amat. ach. coll. timbres et vieux belges. E. Legrand, boulevard Charlemagne, 25, Bruxelles. 3788

La Brésilienne remplace le café. Demande voyageurs bien introduits, visitant les détaillants. S'adresser 11 chaussée de Fleurus à Gosselies. 3828

PRÊTS
à taux modérés aux
SINISTRÉS
pour reconstruire. B. S. 18, rue Bosquetville, à Charleroi. 3896

COUVEZ vos œufs vous-même avec la couveuse « La Perpétuelle », 110, rue Le Lorrain, Brux. Maritime. 3694

On demande beau cheval de selle d'occasion et un beau harnais bon état, rien des marchands. S'adr. 4, rue du Manège.

A vendre, charrette anglaise caoutchoutée, 4 places dos à dos, cob alezan, 1 m. 42, avec garantie. S'adr. 4, rue du Manège.

ŒUFS
Conserv. cert. par le *Silicate spécial*, 1 fr. 25 le litre pour 180 œufs. M. Martin-Bury, 52, rue de Dampremy, à Charleroi. 3150

Belle brebis laitière et ses 2 petits, à vendre, 182, rue de Gozée, Montigny-le-Tilleul. 3869

On cherche acheteur pour pet. quantité Bordeaux et Bourgogne authentiques. Adr. bur. journal. 3883

Recette infaillible contre la calvitie env. à tte dem. écrite, *promettant formellement l'attestation de réussite après résultats acquis* et m. p. de fr. 10.50. Don. adr. lisible A. Bizet, rue de Trazegnies, à Marchienne-au-Pont. 3877

Achat de vieux papiers, Fabr. de sachets H. Devis-Lalieu, rue de Marcinelle, 10, Charleroi. 2707

Perdu par ouvrier allant effectuer un payement, portefeuille cont. forte somme. Prière le rapp. contre bonne récomp. rue des Trieux, 246, Montignies-sur-S. 3895

Entreprise de transport de toute espèce de marchandises, ravitaillement ou autres, pour toute ville belge. S'adr. 10, place de la Prison, Charleroi. 3912

B. occas. vélo « La Perle » 3 fusils B. S. A. pres. neuf et 1 app. phot. Rayon d'or avec acc. et 1 app. d'agrandis. à vendre. Pr. adr. bur. journal. 3852

Pâtissier dem. de suite 3e ouvrier, 3, Avenue des Viaducs. 3855



GRAINE DE LIN
à vendre, chez
M. DACHE, pharmacien
27, place du Sud,
Charleroi

Dépositaire du :
THÉ SANOR
le meilleur dépuratif du sang, contre les boutons, eczémas, etc., et pour la beauté du visage. 3711

Achat de toute espèce de marchandises, 4, rue de la Madeleine, Jumet. 3832

Commune de Chatelineau

L'Administration Communale de Chatelineau procédera le mardi 25 courant, à 10 h. du matin, à la Maison communale, à l'adjudication par soumissions cachetées de l'entreprise de la fourniture des livres et autres objets classiques nécessaires dans les écoles communales pendant l'année scolaire 1916-1917.

On peut prendre connaissance des conditions de cette entreprise et des types des objets au Secrétariat communal.

Les soumissions peuvent être adressées par la poste à l'adresse de M. le Bourgmestre ou être remise au Président du Collège au moment même de l'adjudication. 3914

APPAREILS - PLAQUES - PAPIERS
PRODUITS
Photographiques
ARTICLES POUR PEINTRES ET ARTISTES
A LA BOULE ROUGE
G. PONS
14, RUE DE L'INDUSTRIE CHARLEROI

DISPONIBLE :
Sucre cristallisé hollandais pour fabricants autorisés. Prix ayantageux.

Savons Sunlight Rotterdam (500 caisses), toilette et ménage Elisabeth A.D.B., Delft, Amstel Zeep et B. P. Zeep. Lard du pays. Sel de cuisine et raffiné ooo. Lait condensé, cacao, soude, quaquers, sardines, etc. **Achetons** tous produits alimentaires et industriels en gros.

S'adresser à la firme :
AD. DEBACKER
46, Boulevard Audent (au premier)
CHARLEROI 3859
Maison-mère : 99, Montagne aux Herbes Potagères
— BRUXELLES —

Fabrique de Sachets
EN PAPIER
Collage garanti — Gros et demi-gros
Prix très avantageux pour revendeurs
Papeterie de Rèves
à RÈVES (Hainaut) 3913

Tourbe Litière
Disponible
— Petite et grande quantité — 3897
chez Nestor OLIVIER, TRAZEGNIES

Docteur -- POLET
Spécialiste des maladies de l'estomac
Aigreurs, tiraillements, crampes, renvois, brûlants,
Oppressions, palpitations, digestions difficiles,
Maux de tête, constipation, idées noires, neurasthénie.
Maladies internes Maladies de la peau
Rayons X - Analyses - Electricité médicale
CHARLEROI, 3, rue de Montignies.
Reçoit : tous les jours (sauf le samedi) de 9 à 11 h. et de 2 à 4 h. Dimanches de 9 à 12 h. 1512

Caisses de Champagne
Epernay-Reims
disponibles chez M. Lucien Marsigny, négociant en vins, 16, rue Grand-Pont, Marcinelle-Charleroi. 1936

RETARD DES ÉPOQUES
Résultat surprenant. — Demandez la notice gratuite à SANTARIA,
70, Boulevard Anspach, BRUXELLES.
JAMAIS D'INSUCCÈS
DISCRÉTION

Bières de la Brasserie Royale, Bruxelles
toujours les mieux goûtées
BOCK ET FONCÉE
Agent concessionnaire : O. VOLPAL, Houillet
Demande bon dépositaire-cafetier. 2851

MODES EN GROS
Léon MAL-MAREE, Jumet
Grand choix de Rubans, Velours, Fantaisies, Formes, etc. 376

E. Nile 5, rue du Laminoir, Monceau-sur-Sambre
j'ach. amidon au plus haut prix
Couque royale, 2 fr. 55 le kg ; farine ; savon blanc dur, 1 fr. 50 le kg ; sucre disponible ; carbure. 3430

Brasserie de l'Espérance
Bock et Pilsen
en Fûts et en Bouteilles

SIROP de Sucre Candi
— en fûts. — Densité 40 à 42 —
Rue de Marcinelle, 128
Chapelle-Baussart 3842 Charleroi-Villette

Bijouterie - Joaillerie
Beau choix de bijoux en OR 18 karats garanti — Spécialité de diamants, pierres et perles fines
Maison de confiance
HENRI FONTAINE
17, Rue du Collège, Charleroi
Même maison fondée en 1900
3104 15, Grand'Rue, Jemappes

C. PESTIAUX, Editeur, Charleroi.

La Duchesse de Nemours

PROLOGUE

Mais la figure du pédagogue restait désolée et morne. Il secoua la tête avec lenteur.

— Quand les enfants des riches se perdent, dit-il avec ce sourire amer qui avait creusé deux rides aux côtés de ses lèvres, on va, on court, on les retrouve... Mais les enfants des pauvres, quand on ne les voit plus, on se dit : Ils reviendront !

La Pavot entendit une voix qui murmurait à son oreille :

— Moi, je vous dis que cet homme-là a bien de la rancune dans le cœur !

Elle se retourna et vit le courrier Nicolas, qui avait quitté sa place pour se rapprocher d'elle. Frère Tranquille poursuivait :

— Le premier soir, quand ma fille n'est pas revenue, on s'est dit : Attendons à demain. Le lendemain, ma petite Marie n'était pas là, on s'est dit : Attendons encore. On s'est dit cela pendant huit jours, et l'on ne m'a pas même prévenu, parce qu'il y a deux heures de marche du village d'Arcueil au château. Quand je suis arrivé, quand mon cœur s'est serré, quand j'ai demandé : Où est-elle ? Oh ! mes bonnes gens ! mes bonnes gens ! il y avait déjà huit jours, huit longs jours que ma petite Marie était perdue !

Il se couvrit le visage de ses mains, et l'on vit de grosses larmes couler à travers la maigreur de ses doigts, Toutes les poitrines étaient oppressées. Chacun cherchait pour cette navrante douleur une parole de consolation et n'en pouvait point trouver.

— Allons, frère Tranquille, du courage, dit enfin Marmarou, qui emplit sa tasse jusqu'au bord, il vous reste un fils, que diable !

Les bras du pédagogue tombèrent, et un étrange sourire brilla parmi les larmes dont sa figure était inondée.

— Mon fils ! dit-il, oui, oui, c'est vrai, j'ai un fils ! Et, quant à celui-là, du moins, son sort est assuré.

Ces paroles semblèrent de bon augure aux gens d'Armagnac, qui, maintenant, s'intéressaient tous au pauvre frère Tranquille. Marmarou lui tendit sa tasse pleine et lui dit :

— Buvez un coup pour vous remettre, mon bonhomme.

Tranquille fit comme la première fois : il saisit la coupe à deux mains et la but avec un empressement glouton.

Ses doigts tremblaient et ses dents grelottaient contre le métal de la coupe. Quand il eut bu, il se redressa, et, pour la première fois, peut-être, chacun le vit dans toute la hauteur de sa taille.

— Mon fils, reprit-il d'une voix subitement affermie, va venir ici, ce soir, et ce sera un enfant heureux. Il a un emploi au château.

— Quel emploi ? demandèrent les soudards.

— Il y a un an, répondit frère Tranquille, quand monseigneur fut fait prisonnier, il voulait placer auprès du petit Jean d'Armagnac un enfant de son âge. Il disait : Quand mon fils Jean fera une faute, on fouettera l'autre enfant pour que la justice ait son cours. Le sire Guillaume de Soles, écuyer de Madame, s'est souvenu de cela et m'a dit : Maintenant que Monseigneur va revenir, il faut aller chercher ton fils, Tranquille, afin qu'il soit fouetté à la place de notre jeune maître.

Cette fois, les gens d'Armagnac répétèrent, comme la Pavot, et du fond de l'âme :

— Pauvre créature ! pauvre créature !

Le jour tombait ; des pas de chevaux sonnèrent sur la route et l'on vit passer devant la fenêtre la silhouette de deux cavaliers. Les soudards et les valets du château quittèrent leur places pour tâcher de les reconnaître. Quand ils revinrent, frère Tranquille n'était plus là il avait disparu sans que personne s'aperçût de sa retraite ; seulement, Nicolas, dit qu'en suivant de l'œil les deux cavaliers qui allaient vers la porte Saint-Germain, il avait vu comme une grande ombre glisser le long de la maison, traverser la route sans bruit et se perdre dans la haie vive qui bordait le chemin.

V

LA CLAIRIÈRE

Pendant que Nicolas, le courrier, rentrait au château, suivi de ses compagnons, les deux cavaliers inconnus s'engageaient dans les taillis épais qui s'étendaient depuis la porte St-Germain jusqu'au clos St-Sulpice ; ils portaient l'armure tous les deux, et les visières de leurs casques étaient baissées : sans cela les gens d'Armagnac auraient éprouvé assurément quelque surprise de voir l'un d'eux, pour le moins, passer sans s'arrêter devant le pont-levis du château. L'un des deux cavaliers en effet était le sire Guillaume de Soles, écuyer de la duchesse Isabelle, et qui revenait du pays de Nogaret, où il avait suivi le procès de Jacques d'Armagnac. L'autre avait le nom de Thibaut de Ferrières ; il appartenait à madame Anne de France, fille de Louis XI, et Guillaume de Soles l'avait rencontré au coin du Pré aux Clercs, comme il prenait le chemin de l'hôtel de la Marche.

— Ami Guillaume, lui dit le sire de Ferrières, ferme ton casque, nous passerons au grand trot devant le logis de la dame et nous irons jusqu'en un lieu où tu rencontreras des gens de connaissance.

— Il y a du nouveau ? demanda Guillaume.

— Il y a du nouveau, répondit Thibaut de Ferrières.

Guillaume de Soles avait abaissé sa visière, et, depuis ce moment, son compagnon et lui chevauchaient en silence. A quelque distance de la porte Saint-Germain, le taillis devenait si touffu qu'on aurait pu se croire à vingt lieues de Paris ; Guillaume de Soles et Thibaut de Ferrières attachèrent leurs chevaux au tronc d'un chêne, parce qu'on ne pouvait plus aller qu'à pied ; après quelques minutes de marche, ils s'arrêtèrent dans une petite clairière, au centre de laquelle tombait en ruines une cabane de bûcheron abandonnée.

Thibaut sonna du cor qu'il portait en bandoulière, un homme en costume de chasseur déboucha derrière la cabane ruinée ; il était assez jeune encore, et on aurait pu le dire beau cavalier sans l'expression de méchanceté basse qui déparait son visage.

Une forêt de cheveux noirs bouclés s'échappaient de sa toque ; il avait cette chaude carnation que donne le soleil de l'Italie.

On prétendait que, l'épée à la main, le seigneur Vincenzo Tarchino n'était pas un foudre de guerre, mais on devait ajouter qu'il avait son mérite lorsque la plume remplaçait le fer. Il faisait des sonnets merveilleux, des rondeaux, des madrigaux et même des acrostiches ; il rédigeait des mémoires, composait des harangues et trouvait des choses d'une délicatesse merveilleuse en renversant les lettres renfermées dans le nom des belles dames.

Il marcha vivement vers ceux qui arrivaient.

— Si mon noble maître a entendu le son du cor, dit-il, nous allons le voir tout à l'heure. Le seigneur de Soles arrive-t-il en droite ligne de Noyon ?

— En droite ligne, répondit Guillaume.

L'Italien se mit à genoux sur la mousse qui tapissait le sol de la clairière.

— Mon noble maître ! prononça-t-il après avoir approché son oreille de la mousse.

Quelques secondes s'écoulèrent, puis, les feuilles bruirent dans le taillis et l'on aperçut aux lueurs du crépuscule la taille élégante et robuste d'Olivier, sire de Graville, qui venait seul en costume de guerre et portait le harnais d'un simple homme d'armes.

— Tout est fini, n'est ce pas ? dit-il sans répondre à l'humble salut de Tarchino. On vient de m'annoncer que l'échafaud s'élève dans la cour des Halles, devant le cimetière des Innocents.

— Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, répliqua Guillaume de Soles, a été déclaré par arrêt de la cour de parlement, *crimineux* de crime de lèse-majesté, et, comme tel, condamné par arrêt d'icelle cour à être dans les vingt-quatre heures décapité ès-Halles de Paris.

— Enfin ! s'écria Thibaut de Ferrières.

L'Italien se frotta les mains ; Olivier de Graville, tout seul, resta froid et soucieux.

— Déridez-vous, mon cher seigneur, lui dit Tarchino ; suivant le proverbe de mon pays : de la coupe aux lèvres il y a encore du chemin, c'est vrai ; mais enfin on aime toujours à voir la coupe pleine, et nous avons d'ailleurs si je ne me trompe, plus d'une corde à notre arc.

— Le roi faiblit... prononça le sire de Graville.

— Le roi se fait vieux, c'est vrai, et je crois qu'il commence à prendre ombrage de sa bien-aimée fille, madame Anne de Beaujeu...

(A suivre.)